

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de ROUJAN

Séance du 22 avril 2026

032 - 2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean BLANQUEFORT, Maire de Roujan.

Présents : ARMENGOL André, BLANQUEFORT Jean, CORNU Véronique, DESCHAMPS Guillaume, GARCIA Rémy, GINIEIS Alain, GÜNDEL-SCHMITT Martine, JOURDAN Guylaine, MADRID Marie-Françoise, PEYRAT Jean-Michel, SANCHEZ Séverine, SANTA Ghislaine, SEGUIER Virginie, TAINÉ Jérémy, VITU Stéphane,  
Procurations : BODEN Noëllie à VITU Stéphane, MULA Bernard à PEYRAT Jean-Michel,  
Absents : LEMONNIER Frédéric, SERVEL Magali  
Secrétaire de séance : DESCHAMPS Guillaume.

**Objet : Désignation d'un représentant de la commune au Pech Bleu**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil sa délibération en date du 22 mars 2013 par laquelle il décidait de l'adhésion de la commune à la Société d'Economie Mixte des Pompes Funèbres Occitanes (SEM-PFO).

La participation au capital social permet à la commune d'être représentée au conseil d'administration et de prendre part à la gestion de la société d'économie mixte.

La commune bénéficie d'une tarification avantageuse lorsque celle-ci est amenée à participer aux frais d'obsèques.

Par ailleurs cette adhésion permet d'offrir aux habitants de la commune un service de qualité, à des tarifs plus avantageux, tout en leur laissant le choix du prestataire.

Suite au renouvellement général du conseil municipal il convient de désigner un représentant de la commune au sein des assemblées et du conseil d'administration de la SEM-PFO.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'en délibérer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Où l'exposé de son Maire, procède à l'élection du représentant de la commune,

Les conseillers municipaux suivants sont candidats pour être membre du conseil d'administration de la SEM-PFO :

- SEGUIER Virginie

Suite au vote, qui s'est déroulé à main levée avec l'accord de l'ensemble des conseillers municipaux présents, a été proclamée à l'unanimité représentante de la commune au sein des assemblées et du conseil d'administration de la SEM-PFO :

- SEGUIER Virginie

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE MAIRE,

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE,



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.